

Plan du rez-de-chaussée, état existant et projet (© Pierre Audat & Associés).



## 41-47 boulevard de Picpus (12<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

Agrandissement de l'ensemble scolaire Saint-Michel de Picpus



Vue d'insertion du projet sur la cour, proposition présentée en septembre 2023 (© Pierre Audat & Associés).



Vue d'insertion du projet sur la cour, proposition présentée en décembre 2023 (© Pierre Audat & Associés).



Vue d'insertion du projet sur la cour, nouvelle proposition (© Pierre Audat & Associés).

Pétitionnaire : M. Philippe ROGER  
 OGE C SAINT MICHEL DE PICPUS  
 PC 075 112 23 V0063  
 Dossier déposé le 30/11/2023  
 Dossier incomplet au 05/02/2024

« Restructuration d'un bâtiment de 2 à 3 étages à usage d'enseignement et d'habitation supprimée avec démolition de plancher et de parties de bâtiment ainsi que de bâtiments annexes à rez-de-chaussée sur cour, extension à tous les niveaux, modification des façades et des toitures.

Surface changeant de destination : 250,20 m<sup>2</sup> ; surface créée : 1141,50 m<sup>2</sup> ; surface démolie : 309 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

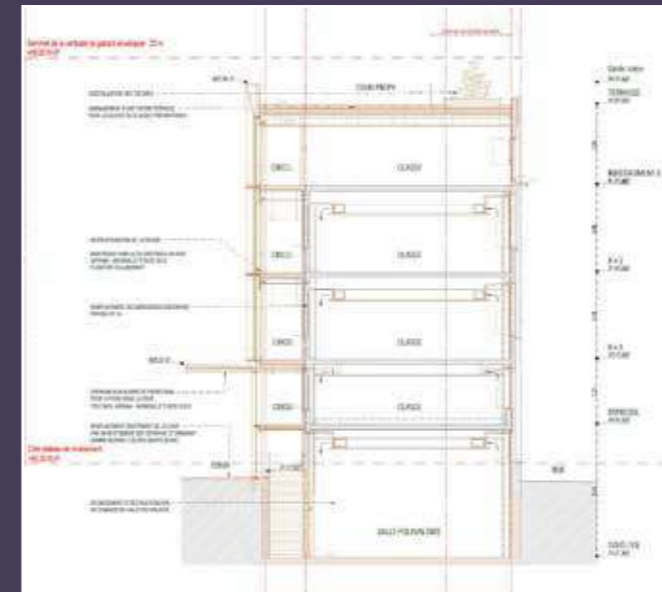




Vue de la façade sur le boulevard, 2019 (© DHAAP / PS).



Vue du revers du bâtiment principal depuis la cour, 2019 (© DHAAP / PS).



Coupe transversale, état projeté du bâtiment sur rue (© François Laroche architecte).



Vue d'insertion sur cour, projet présenté en avril 2021 (© RDI Architecture).



Vue d'insertion du projet sur cour (© François Laroche architecte).

Vue de la travée bâtie en 1967, depuis le boulevard, 2019 (© DHAAP / PS).

## RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 2927 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 4975,70 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 1391,70 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 5808,20 m<sup>2</sup>

## PROTECTION

Parcelle comprenant un bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « la chapelle » (inscription par arrêté du 27 décembre 1994).

## ANTÉRIORITÉ

- Séance du 30 janvier 2020 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension de l'école Saint-Michel de Picpus. La Commission, sans remettre en cause le principe d'une nouvelle extension de l'école, relève que les évolutions passées n'ont pas compromis la cohérence de l'ensemble. Elle s'inquiète de l'incidence qu'aurait l'implantation d'une aile au milieu de la cour des élèves et suggère que soit explorée la possibilité de placer les surfaces à construire contre l'héberge en limite sud de la parcelle, sur la partie la plus récente de l'établissement. »

- Séance du 8 avril 2021 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation du collège Saint-Michel de Picpus. Elle émet de fortes réserves sur le dessin et la couleur proposés : le premier a pour effet de niveler un ensemble dont l'intérêt réside au contraire dans la lisibilité de ses différentes strates ; la seconde engage un dialogue peu convaincant avec le revêtement de briques, qui singularise l'existant mais encore une part importante du quartier. »

## PRÉSENTATION

L'école primaire Saint-Michel de Picpus a été construite en trois phases principales : en 1929, l'architecte Louis Delay édifie une école de deux étages dont la façade est séparée de l'alignement par un jardin et qu'il agrandit lors d'une deuxième campagne, en 1932. L'école est à nouveau agrandie en 1936 sur le terrain voisin, son linéaire de façade étant alors pratiquement doublé, sans doute sur les plans de Gustave Aubert. Cette importante extension, à l'alignement cette fois, reprend de l'expression architecturale de la première phase la clarté, l'usage de la brique et le rythme de pilastres sous une corniche filante. Elle s'accompagne de l'épaississement partiel, au

revers, de la première partie de l'école à laquelle elle s'articule par une travée en légère saillie côté boulevard, qui accueille un nouvel escalier avec, à l'origine, des bureaux de surveillants sur les paliers. Cette nouvelle tranche compte deux étages de cinq classes chacun au-dessus d'un grand préau ouvert à rez-de-chaussée sur la cour des élèves. Le préau fut très tôt transformé pour devenir « une salle d'instruction visuelle à l'usage des élèves mais aussi de leurs parents et des étrangers à l'école ». Cette vaste salle, en pente et pourvue d'un balcon, est adaptée à des projections aussi bien qu'à des représentations, puisqu'elle est pourvue d'une scène au-dessus d'une fosse d'orchestre. En 1967, Claude Aureau, architecte notamment de la Caisse de Sécurité sociale de la Région parisienne, ajoute une travée perpendiculaire à la voie, destinée à des classes et à des laboratoires, tandis que le bâtiment de la première tranche est surélevé d'un niveau, construit plus simplement pour le logement du personnel célibataire. Ce nouvel agrandissement de béton armé et de maçonnerie enduite est cantonné de pilastres de briques. Il est limité à quatre étages sur rez-de-chaussée. L'école a ainsi conservé, sans mimétisme ni dissonance, sa cohérence de matériaux, de dessin et de dimensions, que n'ont pas compromis les agrandissements successifs.

L'établissement recherche des surfaces supplémentaires depuis 2019, date d'une première présentation en Commission du Vieux Paris, pour réaliser une surélévation sur rue destinée à accueillir des classes, une cafétéria, de petits bureaux et des salles pour les professeurs. La Commission s'étant inquiétée de l'impact de cette aile nouvelle dans la cour, elle avait recommandé que les recherches de surélévation portent sur l'aile édifiée dans les années 1960, le long de l'héberge voisine. Cependant, le PLU ne permettant pas cette option, les pétitionnaires avaient revu leur projet au stade du permis de construire et avaient suggéré une surélévation complète du bâtiment sur rue, créant deux à trois niveaux supplémentaires. La CVP avait alors pris une résolution pointant l'effacement des strates anciennes, englobées par le nivellement des hauteurs, et pour traduire son inquiétude face au dialogue délicat entre les matériaux et les couleurs de la surélévation et ceux des étages existants. Un nouveau permis de construire est actuellement en cours d'instruction, malgré l'obtention de la demande déposée en 2019. Ce nouveau projet, confié à une autre agence d'architecture, est le résultat d'une réflexion globale sur l'équipement, afin de rationaliser espaces et usages. La solution retenue pour ne pas densifier le site est inspirée de l'intervention des années 1960 : les





Vue d'insertion, depuis le boulevard, du projet présenté en avril 2021 (© RDI Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard (© François Laroche architecte).

circulations seront rejetées sur cour par un système de coursives permettant de dégager des espaces supplémentaires. La surélévation se limite ainsi à un étage, sans qu'une aile neuve soit rendue nécessaire. Les coursives seront intégrées au bâtiment par une nouvelle façade en applique qui, largement vitrée, laissera entrevoir les façades en briques historiques. Le bardage est prévu en inox, avec une palette chromatique qui a été voulue proche de celle des élévations en briques et enduits. Sur rue, la surélévation d'un niveau a été redessinée avec des matériaux similaires.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le nouveau projet d'agrandissement de l'ensemble scolaire Saint-Michel de Picpus. Elle enregistre avec satisfaction l'évolution du projet et lève sa résolution.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 1221 ; VO13 0222.



## 168 rue de Tolbiac (13<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

Destruction et rénovation lourde d'un ensemble HLM du tournant des années 1950-1960

Pétitionnaire : Mme Hélène SCHWOERER

Paris Habitat OPH

PC 075 113 23 V0025

Dossier déposé le 30/05/2023

Fin du délai d'instruction le 22/01/2024

« Construction de surface de plancher à destination d'artisanat, de service public ou d'intérêt collectif, de commerce, d'habitation. Modification d'aspect extérieur d'une construction à R+10 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée : 11 720 m<sup>2</sup> ; surface démolie : 6558 m<sup>2</sup>.

La description des travaux générée automatiquement par le site de dépôt est incomplète, ci-dessous complément de descriptions : Construction de 6 bâtiments allant de R+2 à R+7, comprenant 138 logements, un local d'activité lié à la petite enfance, des commerces livrés brut, un restaurant solidaire du CASVP, quatre ateliers d'artiste ; aménagement des

espaces extérieurs et résidentialisation du site ; réhabilitation thermique Plan climat avec modification d'aspect extérieur d'un bâtiment R+10 existant de 44 logements. »

## MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M<sup>me</sup> Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Bérénice Gaussein, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M<sup>me</sup> Jacqueline Osty, M<sup>me</sup> Caroline Poulin, M. Philippe Simon, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. René-François Bernard, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M. Thomas Chevandier, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M<sup>me</sup> Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M<sup>me</sup> Laurence Patrice, M<sup>me</sup> Hanna Sebbah, M<sup>me</sup> Karen Taieb, M<sup>me</sup> Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M<sup>me</sup> Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

## FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet  
Emeline Houssard  
Laurent Favrole  
Sébastien Lailler  
Monica Marchese  
Pauline Rossi  
Simon Texier

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre  
Pascal Sausseureau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »